

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 5

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de chômeurs partiels en janvier, 22,3 pour cent en février; cela représente 4300 ou 3 fois plus de chômeurs complets que compte l'industrie horlogère.

Le chômage sévit surtout dans les branches suivantes:

	Nombre des personnes cherchant un emploi		
	fin mars 1929	fin mars 1930	Augmentation depuis mars 1929
Montres et bijouterie	189	1570	+ 1381
Industrie textile	1177	1544	+ 367
Industrie du bâtiment	951	1370	+ 419
Manœuvres et journaliers . .	1125	1319	+ 194
Industries des machines, métal- lurgique et électrotechnique	479	836	+ 357

En jetant un coup d'œil sur la situation générale, nous devons reconnaître que les lugubres pronostics d'une crise économique universelle ne se sont pas réalisés et la supposition que la Suisse ne serait pas atteinte gravement par le recul de la conjoncture se confirme. Il est vrai que nous sommes encore loin d'avoir franchi le cap. En Allemagne et en Angleterre, le chômage a encore augmenté durant les mois d'hiver. D'autres pays, et surtout ceux d'outre-mer, sont également soumis au marasme spécialement par suite du recul des prix des matières premières. Bien que nous puissions compter sur une amélioration de nos principaux débouchés pour cet été, qui se maintiendra, nos industries d'exportation, spécialement l'industrie textile et horlogère, se ressentiront longtemps encore de la dépression internationale. L'industrie des machines signale encore toujours un bon degré d'occupation. Fort heureusement, le marché indigène n'a pas subi le contre-coup de l'altération de la conjoncture. L'industrie du bâtiment semble se maintenir, le nombre des bâtisses autorisées en janvier et février est à peu près identique à celui de l'année passée. Les entreprises de transport mentionnent même une augmentation de leur chiffre d'affaires. Les transactions des chambres de compensation ne semblent pas être inférieures à celles de l'année précédente. Les obstacles qui s'opposent à l'exportation des produits de nos plus importantes branches d'industrie sont de ce fait atténués et le marché du travail (à l'exception des industries textile et horlogère) semble ne pas avoir à faire face à de trop grandes difficultés dans les mois à venir.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les *ouvriers sur bois* de Bienne ont pu, après de longues discussions, conclure un nouveau contrat de travail. Les ouvriers bénéficient d'une augmentation de salaire de 4 à 8 ct. par heure. La moyenne des salaires qui autrefois était de fr. 1.59, non fixée par contrat, a été portée à fr. 1.66. En outre, les salaires minimums pour les ouvriers qui ont fait un apprentissage ont été fixés à fr. 1.35, on est également parvenu à une amélioration dans la question des vacances.

A Zurich, les *carreleurs* ont obtenu par un nouveau contrat de travail une augmentation des salaires minimums. Cette augmentation est de fr. 2.20 à fr. 2.25 pour les carreleurs et de fr. 1.35 à fr. 1.38 respectivement fr. 1.42 à fr. 1.45 pour les journaliers. Un petit groupe non affilié à la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment a entravé quelque peu le mouvement, étant donné qu'il n'avait pas dénoncé le contrat.

Le mouvement de tarif des carreleurs de Winterthour a pris fin en apportant les améliorations suivantes: Augmentation de salaire de fr. 2.22 à fr. 2.25. Les indemnités de vacances qui étaient jusqu'à présent de 1,5 à 3 pour cent du salaire, ont été augmentées de 2,5 à 4 pour cent. Ce taux est le plus élevé que l'on puisse trouver dans les contrats de travail.

Après de longues négociations avec la Fédération des charpentiers des environs de Zurich, les *poseurs* de Zurich sont finalement arrivés à la conclusion d'un contrat leur apportant de sensibles améliorations. Salaire minimum fr. 2.50, indemnité pour travail supplémentaire jusqu'à 8 heures du soir 50 pour cent, puis 100 pour cent jusqu'à 7 heures du matin. Le contrat prévoit en outre des garanties pour le placement des ouvriers et l'obligation pour les ouvriers de veiller au maintien du salaire minimum dans les entreprises qui ne font pas partie de l'association patronale.

Les ouvriers de la fabrique de ciment de Anet ont également conclu un contrat qui accorde à tous les ouvriers une augmentation de salaire de 10 ct. par heure.

A Lugano la grève des ouvriers sur bois s'est terminée avec plein succès le 15 avril. Durant toute la durée de la grève, il a fallu intervenir plus de 20 fois pour arriver à ce que les patrons fassent des concessions. Les négociations, dont les autorités ont dû se saisir, ont donné les résultats suivants: Fixation des salaires minimums fr. 1.15 et fr. 1.25 par heure, augmentation du salaire à l'heure 5 ct. (pour atteindre le salaire minimal une augmentation de 20 ct. serait nécessaire). Des vacances seront accordées à partir de 1931: 3 jours jusqu'à 3 années de service, 4 jours à partir de 3 années et 6 jours à partir de 6 années de service. Les conditions de travail qui ont eu cours jusqu'à présent ne sont pas considérées comme ayant été interrompues par la grève. Le contrat est valable jusqu'au 31 mars 1931.

Les ouvriers du bâtiment de Bâle ont été entraînés dans une grève sauvage par des éléments communistes. Le contrat collectif des ouvriers du bâtiment est périmé depuis le 1^{er} avril. Les ouvriers du bâtiment continuèrent de travailler sans contrat. Des aventuriers communistes essayèrent alors d'attirer également les ouvriers du bâtiment dans la grève, afin de gagner une influence sur la grève des ouvriers du bois. La direction de la fédération s'opposa énergiquement à ces essais. Toutefois un grand nombre des ouvriers du bâtiment cessèrent de travailler. Étant donné que cette grève a été déclenchée sans l'approbation de la Centrale, la Fédération, selon les statuts, n'a versé aucun secours de grève aux grévistes. Le 23 avril, les grévistes décidèrent à une grande majorité de cesser sans conditions la grève qui a duré deux semaines. A Zurich, les communistes tentèrent le même coup, mais la grève qui n'atteignait qu'une minorité prit fin presque aussitôt.

LITHOGRAPHES. Le rapport annuel de l'Union des lithographes relève un accroissement de 73 membres en 1929, ce qui porte l'effectif à 1363 unités. Les versements opérés par les 4 caisses de secours ont augmenté de fr. 132,173.— à fr. 180,063.—. D'après le rapport, la fédération a versé fr. 58,839.— à 52 invalides. La caisse de chômage a payé fr. 21,603.—. Les dépenses totales se sont montées à fr. 232,156.—, soit fr. 46,646.— de plus que l'année précédente. Malgré les versements sensiblement élevés auxquels la caisse de secours a dû faire face, et malgré l'augmentation des dépenses, le compte annuel boucle par un excédent de fr. 133,817.—, un résultat qui a porté l'état de la fortune à fr. 1,330,397.—. Une attention toute spéciale dut être vouée aux conditions de la photogravure. Une crise assez grave de la profession et des tarifs s'était développée, laquelle doit être attribuée d'une part à la grande pression qu'exer-

cèrent les patrons sur les prix, et d'autre part, la sous-estimation et la mise en danger du métier par les entreprises non organisées occupant un personnel non syndiqué. Sur la base d'un questionnaire distribué aux membres de la fédération, le projet de conclure un contrat collectif avec les entreprises non organisées fut rejeté, par contre les deux parties demandèrent une complète organisation.

A l'Etranger.

Arvid Thorberg.

La mort foudroyante de notre ami Arvid Thorberg, président de la Centrale syndicale suédoise, a causé de la consternation chez tous ceux qui eurent le plaisir de collaborer avec lui dans les institutions internationales. Doué d'une force de travail remarquable, nature ouverte et loyale, foncièrement bon, Thorberg ne comptait partout que des amis. Chacun rendait hommage à sa clairvoyance et à la franchise de son caractère.

Arvid Thorberg est né le 13 avril 1877 dans une très modeste famille. Après avoir fréquenté l'école primaire, il devint menuisier. Il milite aussitôt de toutes ses forces dans les organisations ouvrières. A l'âge de 25 ans déjà, il devint secrétaire permanent de l'Union des menuisiers. En 1903, il était nommé secrétaire, puis président en 1904 de la Fédération nationale des ouvriers sur bois. En 1906, Thorberg siégeait au Bureau de la Centrale nationale dont il devint l'un des secrétaires en 1908. Il fut élu président de la Centrale nationale en 1920 et entra la même année au Conseil municipal de Stockholm dont il était le vice-président lorsque la mort le frappa. Elu sénateur en 1921, membre du conseil d'administration du Bureau international du travail depuis 1922, il était aussi membre du conseil général de la Fédération syndicale internationale. L'activité du camarade Thorberg dépassait donc les limites de son pays et sa mort cause une perte aussi sensible pour le prolétariat international que pour les travailleurs de Suède.

Nous avons présenté à notre organisation sœur de Suède les condoléances de l'Union syndicale suisse et nous réitérons ici nos vifs regrets pour la perte de ce grand ami de l'Internationale syndicale et de l'Union syndicale suisse en particulier.

Ch. Schürch.

Education ouvrière.

Les Centres d'éducation ouvrière de la Suisse romande sont convoqués à une conférence pour le

Dimanche 25 mai, à Yverdon,
à 10 heures 30, au Cercle ouvrier,

avec l'ordre du jour suivant:

- 1^o Appel.
- 2^o Organisation de la campagne 1930—1931, rapporteur P. Graber.
3. Organisation d'une semaine de vacances.
- 4^o Organisation de voyages à l'étranger, rapporteur G. Schelling.
- 5^o Organisation d'une tournée de films.
- 6^o Divers.

La Commission centrale compte sur la présence d'une délégation de tous les centres locaux.

Centrale suisse d'éducation ouvrière.